

## Brèves et rappels

### Créations

*Club du bon temps sans limite d'âge, un club innovant, participant avec les associations aux organisations d'évènements...*

### Club d'informatique

*il n'est jamais trop tard pour apprendre*

### Site internet

[www.mairie-lapanouse.com](http://www.mairie-lapanouse.com)

*l'adresse du site ouvre des informations, des liens utiles, des photos etc....*

### Une maison des associations

*Après le déménagement des ateliers municipaux (ancienne laiterie) vers le bâtiment situé au pont du Mas, l'espace libéré sera réhabilité pour recevoir les associations (bureaux, salles de réunions)*

**Premiers secours : installation d'un défibrillateur situé au stade**  
Paul Samson

**Heures d'ouverture de la mairie**

14h à 18h du lundi au vendredi

respect de la vitesse et du stationnement dans le village

# L'ECHO DU PLÔ

LAPANOUSE  
DE SÉVÉRAC

### Le mot du maire

*L'Echo du Plô est un bulletin d'information que j'ai souhaité publier .*

*Dans mon discours de présentation du 29 mars 2008 à la salle des fêtes j'ai fixé quelques principes .*

- Travailler dans la transparence .
- Transmettre une information objective .
- Travailler en direction de tous les citoyens et pour tous .
- Restituer le travail des élus .

*La parution de l'Echo du Plô sera ponctuelle chaque fois qu'il sera nécessaire de communiquer et d'informer.*

*. Alain GAL*

### Sommaire

- Le mot du maire
- Infos impôts locaux
- Inauguration cœur de village
- Brèves et rappels



## Informations sur taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti

*Vous allez recevoir vos taxes d'habitation ou foncière  
Vous noterez une hausse significative du taux communal qu'il nous  
paraît indispensable de commenter.*

*En comparant l'avis d'imposition 2007 et 2008 vous constaterez dans la rubrique:*

### DETAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

*Dans la colonne « commune » son taux est de 7,62 %*

*Dans la colonne « inter communalité » son taux est de 1,98 %*

*Dans votre dernier avis d'imposition 2008*

### DETAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

*La colonne « inter communalité » et son taux de 1,98 % ont été supprimés  
pour s'additionner à la colonne « commune »*

*Donc :  $7,62 + 1,98 = 9,60$  % en taux constant*

*(les 0,08 % représentent l'augmentation globale de la taxe d'habitation pour l'année 2008)*

*Idem pour les taxes foncières bâties et non bâties*

La commune ne perçoit plus la taxe professionnelle qui est versée à la Communauté des Communes, mais perçoit la totalité des autres taxes (habitation, foncière...)

## Informations sur taxes d'habitation, foncier bâti et non bâti



**Samedi 20 septembre 2008  
Inauguration :  
Opération Cœur de Village**

## **Programme**

**10h45 : Dépôt de gerbe au monument aux morts**

**11h00 : Visite du cœur du village rénové et de la nouvelle mairie**

**11h30 : Inauguration officielle et présentation du financement de l'opération**

**11h45 : Projection du documentaire sur le village**

**12h00 : Apéritif concert avec la participation de l'école de musique**